

Appel à projets *Evénements*

OBJECTIF

Soutenir des réunions ou congrès à l'initiative d'une ou plusieurs équipes du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces événements peuvent être organisés à l'échelle du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur ou co-organisés avec un autre Canceropôle, une société savante, etc.

CRITERES DE SELECTION

- L'événement doit se dérouler sur le territoire de la Région SUD (sauf co-organisation avec un autre Canceropôle). Les événements virtuels (ou mixtes) sont aussi éligibles.
- L'événement doit avoir un budget global, pour l'organisation de la manifestation, inférieur à 50k€ dans le cas d'un congrès sur 1 journée et max 30k€/jour dans le cas d'un congrès sur plusieurs jours
- La demande ne doit pas concerner un événement au-delà de sa 3ème édition, et si c'est le cas, la demande soumise doit être la 1ère demande déposée auprès du Canceropôle (les événements au-delà de la 3ème édition et déjà financés au moins 1 fois ne sont pas éligibles).
- Les manifestations structurantes réalisées en partenariat avec un autre Canceropôle seront favorablement étudiées
- Les manifestations en lien avec les missions et actions structurantes du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur seront également favorablement étudiées

BUDGET

Financement maximum de 1.500€ (pouvant aller jusqu'à 3.000€ dans le cas d'évènement majeurs organisés avec le Cancéropôle).

CALENDRIER

Les demandes peuvent être déposées au fil de l'eau sur la plateforme dédiée : [lien sur la plateforme](#).

Les demandes seront étudiées lors des réunions du Comité Scientifique (janvier, mai, septembre/octobre).

La demande auprès du Canceropôle doit être faite au moins 4 mois avant l'événement.

IMPORTANT

Joindre impérativement un programme préliminaire à la demande (envoyer le programme par mail canceropole-paca@univ-amu.fr)

Pour toute réunion soutenue par le Canceropôle, une convention sera signée avec le gestionnaire de la subvention. Le Canceropôle pourra demander la restitution de tout ou partie de la subvention accordée en cas d'absence du bilan financier ou si celui-ci fait apparaître que le montant des dépenses est inférieur aux recettes.

Le Canceropôle ne prendra pas en charge un montant supérieur à la somme attribuée, même si la réunion est déficitaire.

Pour toute réunion soutenue par le Canceropôle, le porteur s'engage à faire apparaître le logo du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur dans tous les éléments de communication relatifs à cette manifestation et à fournir un programme définitif, une affiche, des photos de l'événement ainsi que le nombre de participants au plus tard un mois après l'événement.